



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 12 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de procurations : 07
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 05 juillet 2021
Date de publication : 19 juillet 2021

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Ako HAMDAOUI, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

Référence

21.12.07.71

Commission

Aménagement et Urbanisme

Objet

Cession Collège de
Grammaire à France
Investissement

Secrétaire de séance

Mme Isabelle DELAINE

Rapporteur

Mme Catherine DEMORTIER

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Stéphane CHAMPANHET à M. Mohamed MBITEL
M. Paul ROCHE à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ
M. Jean-Pascal FICHÈRE à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Alexandre DOUZENEL
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER
M. Hervé PRAT à Mme Laetitia JARROT-MERMET
M. Nicolas GOMET à M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.12.07.63) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.12.07.72-73-74) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 21.12.07.77-78-79)

A l'issue des travaux de restructuration du Collège de l'Arc par le Département du Jura en 2007, l'activité scolaire se limita à l'immeuble situé 23 rue du collège de l'Arc. Les bâtiments situés d'une part, de l'autre côté de la rue, au n°22, dit « Collège de Grammaire », d'autre part, au n°76 rue des Arènes, perdirent toute affectation.

En 2008, aux termes d'un acte administratif intervenu entre le Département et la Ville, le Collège de l'Arc proprement dit et le Collège de Grammaire sont devenus la pleine propriété du Département.

En fin d'année 2010, le Conseil Départemental du Jura décidait la désaffectation et le déclassement du domaine public départemental du Collège de Grammaire et de l'immeuble de la rue des Arènes. Ce dernier, revenu en pleine propriété de la Ville, fut cédé au Grand Dole qui y installa son Hôtel d'Agglomération.

En 2013, selon les accords conclus entre les deux collectivités, la Ville acquit le Collège de Grammaire. Développant une surface de plancher d'environ 1500 m² répartis sur deux bâtiments de trois niveaux chacun, cette propriété est cadastrée section BL n°135, pour une contenance de 14a02ca.

L'ensemble du Collège de Grammaire est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1996. Le portail et la plaque portant les armes du fondateur de l'édifice sont classés parmi les Monuments Historiques depuis 1965.

Par délibération intervenue en juin 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la vente du Collège de Grammaire. La cession envisagée à l'époque n'a pas abouti, et en fin d'année 2020, c'est la société France Investissement domiciliée à Dole qui a manifesté de l'intérêt pour le Collège de Grammaire. A l'issue de visites et de réflexions sur la possibilité de réhabiliter cet immeuble et suite à l'avis de France Domaine, France Investissement a confirmé son intention de l'acquérir, moyennant le prix de 507 000 euros.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement et Urbanisme » du 8 juillet 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la vente à la société France Investissement domiciliée à Dole (39100), 8 rue du Collège de l'Arc, de la propriété communale cadastrée section BL n°135, d'une contenance de 14a 02ca, sise 22 rue du Collège de l'Arc, à l'exception de l'arche qui surplombe la rue,
- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 507 000 euros,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un compromis de vente,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir après la levée des conditions figurant au compromis dans un délai de douze mois à savoir :
 - Obtention d'un permis de construire purgé de tous recours,
 - Obtention de toute autorisation administrative nécessaire au changement de destination de l'immeuble, eu égard aux protections dont bénéficie l'édifice au titre de la législation sur les monuments historiques,
 - Conservation de l'immeuble dans son état actuel, par le vendeur, jusqu'à la signature de l'acte authentique,
 - Accès à l'immeuble garanti à l'acquéreur et ses ayant droits,
 - Immeuble libre de toute location ou occupation le jour de la vente.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 16.20.06.80 du 20 juin 2016.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/ Urbanisme
- France INVESTISSEMENT, 8 rue du Collège de l'Arc, 39100 DOLE
- LEGATIS NOTAIRES, 34 avenue Northwich, 39100 DOLE

Fait à Dole, le 12 juillet 2021.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNON



Cession Collège de Grammaire à France Investissement

